COMMUNE DE BOSMIE-L'AIGUILLE 87 110

DÉLIBÉRATION n°2019-60 Votée le 6 novembre 2019 OBJET : Détermination du nombre

d'adjoints. REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

0 7 NOV. 2019

16

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 18 Présents: 18 Votants: 18

100

100

100

1501

100

100

10

100

100

闘

160

99

L'an deux mille dix-neuf, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 29 octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laurence CLEMENT

LE CONSEIL

Vu l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 5 adjoints,

Considérant la démission de Monsieur Christian SANSONNET, acceptée par Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne le 17 octobre 2019,

Le Maire propose de ne pas nommer de nouvel adjoint considérant la durée du mandat restant à accomplir,

DECIDE

<u>Article unique</u>: Le Conseil municipal, après en avoir délibérer, décide à la majorité de 17 voix pour et 1 abstention, de ne pas procéder au remplacement du quatrième adjoint et fixe donc à quatre le nombre d'adjoints.

VOTE POUR: 17

ABSTENTION: 1

© CONTRE:

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 07-11-2019

Publication ou Notification le : 07-11-2019

POUR EXTRAIT CONFORME BOSMIE-L'AIGUILLE, le 6 novembre 2019

EE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE DE BOSMIE-L'AIGUILLE 87 110

DÉLIBÉRATION n°2019-61 Votée le 6 novembre 2019 <u>OBJET</u>: Indemnités de fonction aux Maire, adjoints et conseillers municipaux titulaires de délégation.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 18
Présents: 18
Votants: 18

13

[3]

3 8

13

E31

63

3

13

ea ea

ca ea

El L'an deux mille dix-neuf, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-El L'AIGUILLE, dûment convoqué le 29 octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD,
Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline
DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Thierry FAUCHER, M. Pascal FOUILLOUD,
Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien
LARROCHE-GRANGE, Mme Amandine MALIVERT, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme
Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laurence CLEMENT

LE CONSEIL,

Vu les articles L.2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, de l'élection du Maire et de 5 adjoints en date du 28 mars 2014,

Vu la délibération n°2014-09 du 28 mars 2014 fixant les indemnités allouées aux Maire, Adjoints et conseiller municipal délégué,

Considérant la démission du quatrième adjoint,

Vu la délibération n°2019-60 du 6 novembre 2019 par laquelle le Conseil municipal décide de ne pas remplacer l'adjoint et fixant donc à 4 le nombre d'adjoints au Maire,

84 DECIDE

Article 1^{er}: Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités allouées aux Maire, Adjoints et conseiller municipal titulaire d'une délégation comme suit :

Nom et prénom	Qualité	% de l'indice terminal de la fonction publique
Maurice LEBOUTET	Maire	40,76 %
Pascal FOUILLOUD	1 ^{er} adjoint	15,58 %
Bernard JOACHIM	2 ^{ème} adjoint	15,58 %
Caroline DUTHU-FILLOUX	3 ^{ème} adjointe	15,58 %
Marie FAUCHADOUR	4 ^{ème} adjoint	15,58 %
Thierry FAUCHER	Conseiller municipal titulaire d'une délégation	5,91 %

VOTE POUR: 18 CONTRE:

100

H

101

酮 103

100

[5]]

133

(88)

(c)

100 8

133 100 層

100 100

1

100

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 07-11-2019

Publication ou Notification le : 07-11-2019

POUR EXTRAIT CONFORME BOSMIE-L'AIGUILLE, le 6 novembre 2019 LEWATRE

Maurice LEBOUTET

RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

18

0 7 NOV. 2019

COMMUNE: BOSMIE L'AIGUILLE

Membre de la Communauté de communes du Val de Vienne

Mode de scrutin des communes de 1 000 habitants et plus

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL MODÈLE A ou **B**

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

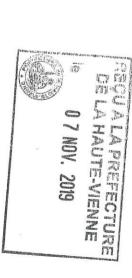
FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal du recensement général des votes

		•	
	Nom des listes des candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus
Liste Maurice	LEBOUTET	LEBOUTET Maurice	LEBOUTET Maurice
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	DUTHU-FILLOUX Caroline	
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	JOACHIM Bernard	
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	FAUCHADOUR Marie	FAUCHADOUR Marie
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	FOUILLOUD Pascal	FOUILLOUD Pascal
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	CLEMENT Laurence	CLEMENT Laurence
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	MALIVERT Amandine	
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	FAUCHER Thierry	FAUCHER Thierry
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	BAZO Sophie	
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	COUTURIER Sylvain	
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	GARNIER-REYMBAUT Edwige	
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	THOUVENIN Michel	
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	BESSE-BAROULAUD Emilie	
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	LARROCHE-GRANGE Vivien	
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	LAJOIX Laetitia	
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	DARTHOUT Jean-Marc	
Liste Maurice LEBOUTET	LEBOUTET	TALLANDIER Marie-France	
Liste Maurice	LEBOUTET	PETITCOLIN Pierre-Bernard	

5/02/55

Fait à Bosmie L'Aiguille, le 6 novembre 2019



Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.
 Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.
 Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus.
 Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal.
 Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

HAUTE-VIENNE DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT

LIMOGES

Effectif légal du conseil municipal 19

COMMUNE:

BOSMIE L'AIGUILLE

Communes de 1 000 habitants et plus

TABLEAU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

Suite à la démission du quatrième adjoint, acceptée par M. le Préfet de la Haute-Vienne, le 17 octobre 2019,

- L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal; 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus; 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

\neg						
	Fonction 1	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
	Maire	Μ.	LEBOUTET Maurice	19-02-1953	23-03-2014	935
	Premier adjoint	ĭ.	FOUILLOUD Pascal	05-12-1959	23-03-2014	935
	Deuxième adjoint	M.	JOACHIM Bernard	22-06-1953	23-03-2014	935
	Troisième adjoint	Mme	DUTHU-FILLOUX Caroline	31-05-1980	23-03-2014	935
	Quatrième adjoint	Mme	FAUCHADOUR Marie	01-05-1952	23-03-2014	935
	Conseiller	<u></u> <u> </u>	PETITCOLIN Pierre-Bernard	28-06-1953	23-03-2014	935
	Conseiller	М.	DARTHOUT Jean-Marc	08-01-1955	23-03-2014	935
	Conseiller	М.	THOUVENIN Michel	03-06-1956	23-03-2014	935
	Conseiller	Δ.	FAUCHER Thierry	23-09-1961	23-03-2014	935
	Conseiller	Mme	TALLANDIER Marie-France	03-04-1969	23-03-2014	935
	Conseiller	Mme	CLEMENT Laurence	10-11-1971	23-03-2014	935
	Conseiller	<u> </u>	COUTURIER Sylvain	07-04-1974	23-03-2014	586
	Conseiller	<u> </u>	LARROCHE-GRANGE Vivien	02-11-1977	23-03-2014	586
	Conseiller	Mme	LAJOIX Laëtitia	24-11-1977	23-03-2014	935
	Conseiller	Mme	GARNIER-REYMBAUT Edwige	16-10-1978	23-03-2014	935
	Conseiller	Mme	BAZO Sophie	05-08-1979	23-03-2014	935
_	Conseiller	Mme	MALIVERT Amandine	15-03-1981	23-03-2014	935
	Conseiller	Mme	BESSE-BAROULAUD Emilie	21-10-1981	23-03-2014	935

Cachet de la mairie :



A BOSMIE L'AIGUILLE, le 6 novembre 2019

Certifié par le maire,

REÇUALA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE 0 7 NOV. 2019